



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**LE 20 JANVIER 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au 2002, rue des Lilas à La Conception, le lundi vingt janvier deux mille vingt-cinq (20 janvier 2025) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Le conseiller, Monsieur André Leduc, poste numéro 2  
Le conseiller, Monsieur Hossein Falsafi, poste numéro 3  
La conseillère, Madame Christelle Brassard, poste numéro 4  
La conseillère, Madame Roxanne Lajoie, poste numéro 5  
Le conseiller, Monsieur Georges Bélec, poste numéro 6

Est absent :

Le conseiller, Monsieur Richard Harland, poste numéro 1

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gaëtan Castilloux, et en conformité aux dispositions du *Code municipal de la province de Québec*.

Madame Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
20 JANVIER 2025**

**LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATIONS**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 9 décembre 2024

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 4.1 Acceptation des comptes payables et payés et dépôt des autorisations de dépenses
- 4.2 Subvention accordée provenant du ministère des Transports (MTQ) – aide à la voirie locale, volet accélération
- 4.3 Appui financier au *Centre d'action Bénévole Laurentides*
- 4.4 Appui financier à l'organisme *Parents-Musique des Hautes-Laurentides*
- 4.5 Démission d'un journalier-chauffeur
- 4.6 Démission d'un journalier-chauffeur
- 4.7 Appel de candidatures aux postes de journaliers-chauffeurs
- 4.8 Appel de candidatures aux postes d'animateurs pour le camp de jour *La Toupie*
- 4.9 Appel de candidatures au poste d'accompagnateur spécialisé pour le camp de jour *La Toupie*
- 4.10 Appel de candidatures au poste de coordonnateur pour le camp de jour *La Toupie*
- 4.11 Autorisation de signature de l'entente avec la corporation de développement économique de la MRC des Laurentides pour le Fonds d'investissement pour le développement de La Conception



**5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**

N/A

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

N/A

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

N/A

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

N/A

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

N/A

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

N/A

**11. LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Demande d'aide financière dans le cadre de la Fête de la pêche

**12. DIVERS**

N/A

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATION**

**1. RÉS.2025-01-001**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par le conseiller André Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2. RÉS.2025-01-002**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Hossein Falsafi et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec dispense de lecture, suite à l'ajout du sujet suivant :

4.12      Embauche d'un journalier-chauffeur

**ADOPTÉE**



**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 RÉS.2025-01-003**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE**

la directrice générale et greffière-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 9 décembre 2024 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Hossein Falsafi  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 soient approuvés, tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1 RÉS.2025-01-004**

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 05 décembre 2024 au 15 janvier 2025 au montant de 1 268 431.06 \$;

**QUE** la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 15 janvier 2025, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

*Certificat de disponibilité de crédit*

*Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.*

*Josiane Alarie  
Le 20 janvier 2025*

**ADOPTÉE**

**4.2 RÉS.2025-01-005**

**SUBVENTION ACCORDÉE PROVENANT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) – AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ACCÉLÉRATION**

**CONSIDÉRANT QUE**

Municipalité a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**CONSIDÉRANT QUE**

seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;



**CONSIDÉRANT QUE**

les travaux ont été réalisés du 11 mai 2023 au 21 novembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception transmet au Ministère les pièces justificatives suivante :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- une attestation de conformité émise par un ingénieur.

Il est proposé par le conseiller Georges Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

**4.3 RÉ.S.2025-01-006**

**APPUI FINANCIER AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite soutenir et encourager les organismes locaux à but non lucratif ;

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière datée du 4 novembre 2024 afin de soutenir *le Centre d'action bénévole Laurentides* dans ses objectifs de soutien à domicile des aînés de notre territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a à cœur le bien-être des aînés ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise le versement d'un don de 200 \$ pour appuyer *le Centre d'action bénévole Laurentides*, dans le but d'aider au soutien à domicile des aînés, le tout imputé au poste budgétaire 02.11000.952 « Aide financière - don ».

**ADOPTÉE**

**4.4 RÉ.S.2025-01-007**

**APPUI FINANCIER À L'ORGANISME PARENTS-MUSIQUE DES HAUTES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière datée du 5 novembre 2024 de l'organisme *Parents-Musique des Hautes Laurentides*, afin de soutenir le programme de la concentration musique de l'école secondaire Curé-Mercure de la Ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite soutenir et encourager les enfants de la région dans le développement de leurs talents;

**CONSIDÉRANT QUE**

9 élèves de la Municipalité de La Conception profitent de la concentration musique pour l'année scolaire 2024-2025;



**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a à cœur la persévérance scolaire;

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise le versement d'un don de 200 \$ à l'organisme *Parents-Musique des Hautes Laurentides*, afin d'appuyer le programme de la concentration musique de l'école secondaire Curé-Mercure de la Ville de Mont-Tremblant dans ses objectifs, le tout imputé au poste budgétaire 02.11000.952 « Aide financière - don ».

**ADOPTÉE**

**4.5 RÉS.2025-01-008**

**DÉMISSION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR**

**CONSIDÉRANT**

la démission de l'employé 32-0051 à titre de journalier-chauffeur en date du 2 janvier 2025 ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil accepte la démission de l'employé 32-0051 à titre de journalier-chauffeur en date du 2 janvier 2025.

**ADOPTÉE**

**4.6 RÉS.2025-01-009**

**DÉMISSION D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR**

**CONSIDÉRANT**

la démission de l'employé 32-0053 à titre de journalier-chauffeur en date du 3 janvier 2025 ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil accepte la démission de l'employé 32-0053 à titre de journalier-chauffeur en date du 3 janvier 2025.

**ADOPTÉE**

**4.7 RÉS.2025-01-010**

**APPEL DE CANDIDATURES AUX POSTES DE JOURNALIERS-CHAUFFEURS**

**CONSIDÉRANT**

les démissions au poste de journalier-chauffeur ;

**CONSIDÉRANT**

les besoins au service des travaux publics en matière de ressources humaines;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise et ratifie la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au processus d'embauche pour le poste de journalier-chauffeur au département des travaux publics.

**ADOPTÉE**

**4.8 RÉS.2025-01-011**

**APPEL DE CANDIDATURES AUX POSTES D'ANIMATEURS POUR LE CAMP DE JOUR LA TOUPIE**

**CONSIDÉRANT**

le besoin d'animateurs pour le camp de jour *La Toupie*;



Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin de procéder au processus d'embauche pour les postes d'animateurs au camp de jour *La Toupie* pour la saison 2025.

**ADOPTÉE**

4.9 RÉS.2025-01-012

**APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE D'ACCOMPAGNATEUR SPÉCIALISÉ POUR LE CAMP DE JOUR LA TOUPIE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le besoin d'un accompagnateur spécialisé pour le camp de jour *La Toupie*;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin de procéder au processus d'embauche pour le poste d'accompagnateur spécialisé au camp de jour *La Toupie* pour la saison 2025.

**ADOPTÉE**

4.10 RÉS.2025-01-013

**APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE DE COORDONNATEUR POUR LE CAMP DE JOUR LA TOUPIE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le besoin d'un coordonnateur pour le camp de jour *La Toupie*;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin de procéder au processus d'embauche pour le poste de coordonnateur au camp de jour *La Toupie* pour la saison 2025.

**ADOPTÉE**

4.11 RÉS.2025-01-014

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES POUR LE FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONCEPTION**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite favoriser le développement économique sur son territoire et soutenir l'entrepreneuriat à La Conception;

**CONSIDÉRANT QUE**

la CDE est un organisme à but non lucratif dont la mission est également de favoriser le développement économique de son territoire et de prendre toutes les mesures afin de soutenir l'entrepreneuriat;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité, par résolution de son conseil municipal (# 2024-12-405) le 9 décembre 2024 s'est dotée d'un Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (ci-après désigné par le « Fonds »), en a confié la gestion à la CDE, organisme délégataire, et a nommé un comité d'investissement;



**CONSIDÉRANT QUE**

la création de ce Fonds répond à l'une des recommandations principales du plan de développement socio-économique et du plan d'action en découlant de la municipalité de La Conception émis en 2024, qui mentionne qu'il est primordial d'instaurer un fonds de développement économique permettant d'assurer le développement du cœur villageois et la relance économique de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Georges Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Josiane Alarie à signer l'entente avec la CDE pour le Fonds d'investissement pour le développement de La Conception.

**ADOPTÉE**

**4.12 RÉS.2025-02-015**

**EMBAUCHE D'UN JOURNALIER-CHAUFFEUR**

**CONSIDÉRANT**

les besoins de combler un poste de journalier-chauffeur;

**CONSIDÉRANT QU'**

un appel de candidatures et un processus de sélection ont été effectués par un comité nommé à cet effet;

**CONSIDÉRANT**

les recommandations du comité de sélection ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** le conseil autorise l'embauche de monsieur Kevin Bédard à titre de journalier-chauffeur, en date du 21 janvier 2025 et que sa rémunération soit basée selon la classe 5 de l'échelon A de la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉE**

**5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**

**5.1 RÉS.2025-01-016**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2025 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025**

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux de la taxe foncière, la tarification, la taxe spéciale et les compensations pour les services municipaux au cours de l'exercice financier 2025 ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception fournit des services municipaux à des immeubles visés au paragraphe 10 de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* situés sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu d'imposer une compensation pour la fourniture des services municipaux à ces immeubles ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 9 décembre 2024 ;

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :



**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 01-2025 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2025.

**ADOPTÉE**

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

N/A

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

N/A

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

N/A

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

N/A

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

N/A

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 RÉS.2025-01-017**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA PÊCHE**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception organisera sa Fête de la pêche au Lac Boisseau le samedi 7 juin 2025, et ce, dans le cadre de la Fête de la pêche 2025 organisée par la *Fondation de la faune du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE**

le programme *Pêche en herbe* de la *Fondation de la Faune du Québec* vise à soutenir les organisations offrant des activités d'initiation à la pêche sportive pour les jeunes de 6 à 17 ans résidant dans la province de Québec.

**CONSIDÉRANT QUE**

le Programme *d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP)* est un sous volet du programme *Pêche en herbe* qui permet de financer l'ensemencement de lacs pour l'organisation d'activités d'initiation à la pêche sportive;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière et/ou la responsable du service des loisirs, de la culture et des activités communautaires à remplir et signer tout document et contrat relatif à cette demande.

**ADOPTÉE**

**12. DIVERS**

N/A



**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents posent leurs questions.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉS.2025-01-018**

Il est proposé par le conseiller André Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 51.

**ADOPTÉE**

---

**Mme Josiane Alarie**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

**M. Gaëtan Castilloux**  
Maire

Je, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**M. Gaëtan Castilloux**  
Maire